

Collectif pour une France accessible pour tous



Le vendredi 21 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accessibilité : la colère gronde !

Depuis la publication de l'Ordonnance relative à l'accessibilité, les associations ne décolèrent pas et les actions de mobilisation se multiplient partout en France.

À l'occasion du forum régional sur l'accessibilité à Nantes ce lundi 24 novembre - forum préparant la Conférence nationale du handicap du 11 décembre - le collectif pour une France accessible pour tous tient à rappeler son opposition au texte actuel de l'Ordonnance. Ainsi, le collectif demande aux Parlementaires de ne pas ratifier, en l'état, l'Ordonnance sur l'accessibilité qui leur sera présentée prochainement par le Gouvernement.

Le collectif pour une France accessible pour tous, qui réunit des organisations représentatives de personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des familles, d'usagers des transports en communs et de la voie publique (cyclistes et piétons) a pour ambition de rassembler tous ceux dont le quotidien dépend de l'accessibilité et de la conception universelle pour tous ou qui en sont promoteurs. Son ambition est aussi de promouvoir l'accessibilité auprès de l'opinion publique et des décideurs politiques.

Car l'accessibilité universelle n'est pas une demande catégorielle mais concerne l'ensemble de la population et notamment : les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les parents avec poussettes, les femmes enceintes, les blessés temporaires, les enfants en bas âge, les cyclistes, les voyageurs avec bagages, les livreurs et toutes les personnes valides pour le confort procuré.

Le collectif pour une France accessible tient à rappeler que l'accessibilité est une obligation nationale depuis 1975 et répond à une forte demande des citoyens français. La loi du 11 février 2005 qui prévoyait l'accessibilité au 1^{er} janvier 2015 n'a pas été respectée et les délais supplémentaires, aujourd'hui proposés pour rendre la France accessible, ne sont pas acceptables. Cette Ordonnance constitue un recul des ambitions de la loi de 2005 mais aussi un coup porté à la nécessaire adaptation de la société au vieillissement.

Plus les mesures pour achever les transformations nécessaires tarderont à être prises aujourd'hui, plus lourdes seront les dépenses pour répondre aux citoyens de demain.

Collectif pour une France accessible pour tous

Le collectif rejoint les recommandations faites par le Défenseur des Droits au Gouvernement et partage l'avis défavorable que le CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées) a émis par rapport à l'Ordonnance.

Ce collectif appelle toutes les organisations engagées pour l'accessibilité universelle à le rejoindre.

Premières organisations participantes au collectif :

- l'Association française contre les myopathies (AFM-Téléthon)
- Association française pour le développement des Véloroutes et Voies Vertes de France (AF3V)
- l'Association de défense des polyhandicapés (Adepo)
- l'ANPIHM (Association Nationale Pour l'Intégration des personnes Handicapées Moteurs)
- l'Association des paralysés de France (APF)
- la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes (CFPSAA)
- la Confédération française des Retraités (CFR)
- le Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)
- les Droits du piéton
- la Fédération française des associations d'infirmes moteurs cérébraux (FFAIMC)
- la Fédération française des Dys
- la Fédération nationale des Associations et Amis de Personnes âgées Et de leurs familles (FNAPAEF)
- la Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR)
- la FNATH, association des accidentés de la vie
- la Fédération nationale des associations d'usagers des transports (FNAUT)
- le Groupement français des personnes handicapées (GFPH)
- le Groupement pour l'Insertion des personnes handicapées physiques (GIHP)
- la Fédération Jumeaux et plus
- Mobile en ville
- l'Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)
- l'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI)
- l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)
- Union Nationale pour l'Insertion sociale du Déficient Auditif (Unisda)

Contacts presse :

APF : Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 - 06 89 74 97 37

Unapei : Coralie Beylot : 01 44 85 50 83 - c.beylot@unapei.org

FNATH : Arnaud de Broca : 06 20 51 04 83

CFPSAA : Philippe Chazal : 01 45 30 96 12

Contact pour intégrer le collectif inter associatif sur l'accessibilité :

APF : Nicolas Mérille : 06 80 67 36 81 / nicolas.merille@apf.asso.fr